Commune de Taulé

TAULÉ INFO

N°147 MARS 2021
Prochaine parution : 30/03/21
Tél. 02 98 67 11 14
mairie@commune-taule.fr
www.commune-taule.fr
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h00
Le samedi matin de 9h00 à 12h30

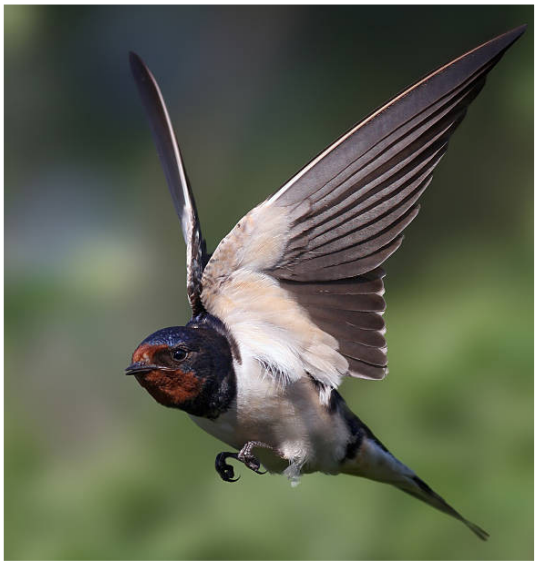

Protégeons hirondelles et martinets

Inscription au Service National Universel

SERVICE CIVIQUE
Une mission pour chacun au service de tous

Service civique à l'école Jean Monnet

SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

Opération Familles de Vacances

Pizzas à emporter sur commande

Déclaration de détention de porc

Médiathèque Espace Imagine Taulé - Février et mars 2021

Recevez le Taulé Info par mail dès sa parution : https://commune-taule.fr/actus/taule-info/

COMMUNIQUÉS

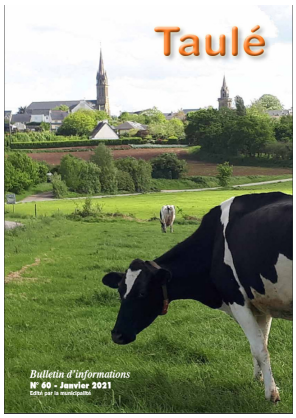

Bulletin municipal 2021

Les personnes n'ayant pas reçu le bulletin municipal dans leur boîte aux lettres peuvent le retirer en mairie. Si vous ne pouvez pas vous déplacer, signalez-vous par téléphone à la mairie :
Tél : 02 98 67 11 14.

Police municipale : stationnement

Faisant suite à diverses constatations et doléances relatives à la gêne occasionnée aux piétons (enfants, personnes à mobilité réduite, personnes âgées) par l'arrêt et le stationnement de véhicules sur les trottoirs de la commune, la mairie informe et rappelle la réglementation (Code de la route) relative à l'arrêt et au stationnement, à savoir :

Article 417-11 du C.R. : Est considéré comme très gênant pour la circulation publique, l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule motorisé sur les trottoirs (même l'empiètement). Tout arrêt ou stationnement très gênant pour la circulation publique prévu par le présent article est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 4ème classe, soit 135 euros. Par ailleurs, lorsque le conducteur ou le titulaire du certificat d'immatriculation est absent ou refuse, malgré les injonctions des agents, de faire cesser le stationnement très gênant pour la circulation publique, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites dans les conditions prévues aux articles L.325-1 à L.325-3 du Code de la Route.

Ce rappel doit sensibiliser la population à respecter et à partager l'usage des voies (chaussées et trottoirs). L'accès et le stationnement dans leurs propriétés existent pour la plupart des particuliers (garages, etc.). Le domaine public doit être accessible et sécurisé à tout usager et ne pas être utilisé à des fins privatives.

Détention de porc par les particuliers

Détenteur d'un porc ou de quelques porcs, vous devez vous enregistrer auprès de l'Établissement de l'Élevage (EdE) de votre département et respectez les mesures sanitaires face au risque de peste porcine africaine.

La peste porcine africaine (PPA) est une maladie hautement contagieuse des porcs et des sangliers. Sa progression chez les sangliers sauvages, chaque année plus nombreux, est responsable de sa diffusion en Europe de l'Est et du Sud-Est jusqu'en Allemagne. Il n'existe ni vaccin, ni traitement contre cette maladie. Elle ne représente pas de danger pour la santé humaine mais entraine de sévères pertes économiques. Un seul cas déclaré en France fermerait toutes les frontières aux exportations. L'avenir de la filière porcine française en dépend. Soyons TOUS vigilants !

Dès que vous détenez un porc (ou plus), réglementairement, vous devez :

✓ vous déclarer auprès de l'Établissement Départemental de l'Élevage (EdE)

EdE de Bretagne 29
Antenne du Finistère
2 allée Saint Guénolé
CS 26032
29322 QUIMPER Cedex
Tél. 02 98 52 49 59
ede.identification29@bretagne.chambagri.fr

✓respecter les mesures sanitaires suivantes :

Déclarer immédiatement tout cas suspect (perte d'appétit, fièvre, abattement, rougeurs sur la peau notamment sur les oreilles et l'abdomen) vivant ou mort à votre vétérinaire.

Ne nourrissez pas vos porcs avec des résidus non traités ou des déchets de cuisine.

N'introduisez pas de porc ou sanglier venant d'un autre pays (tout l'est de l'Europe est déjà infectée) et nettoyer et désinfecter tous les outils partagés avec d'autres éleveurs.

Empêcher tout visiteur (surtout des chasseurs !) d'être en contact direct ou indirect avec vos porcs si cela n'est pas strictement nécessaire.

Et surtout, si votre/vos porc(s) ont accès à l'extérieur ou sont en plein air, vos clôtures doivent être conformes au texte réglementaire résumé dans la fiche de l'IFIP (Institut technique de Recherche et de Développement de la filière porcine). Ces clôtures doivent éviter tout contact direct ou indirect du/de vos porcs avec les sangliers.

"Empêcher la propagation" + "Détecter les signes" + "Signaler les cas suspects" sont les bases de la campagne menée par l'Europe. Ces avertissements sont à retrouver, en détails, sur le site du Ministère de l'Agriculture : https://agriculture.gouv.fr/.

Ne pas jeter les masques dans les toilettes

L'entreprise en charge des eaux usées sur le secteur de Taulé a signalé à la mairie la présence de masques de protection sanitaire dans les canalisations d'eaux usées lors d'interventions de débouchage. La mairie rappelle que seul le papier hygiénique peut être jeté dans les toilettes. La présence de masques, lingettes, serviettes dans les canalisations peut entraîner de graves conséquences sur le bon fonctionnement du réseau des eaux usées et sur notre environnement. De plus, Morlaix Communauté demande que les mouchoirs usagés et autres produits hygiéniques (lingettes, serviettes, masques, gants, etc.) soient placés dans un sac correctement fermé, puis mis dans le bac à ordures ménagères et demande d'attendre 48h avant de les présenter à la collecte afin de limiter l'exposition des agents de Morlaix Communauté aux éventuels risques de propagation du Covid-19.

Médiathèque : Conditions de prêts

Les livres, magazines, cd, livre cd sont prêtés pour une durée de 28 jours, renouvelables s'il n'y a pas de réservations de la part d'autres lectrices et lecteurs. À la différence d'autres médiathèques, le prêt est d'un mois contre 3 semaines ailleurs.

Le prêt des livres récemment acquis par la médiathèque est de 15 jours : ces nouveautés, réservées et demandées par les lecteurs lors des ouvertures au public, par téléphone ou leur compte via le portail de la médiathèque :
https://mediatheque.commune-taule.fr/

Le prêt des films DVD est de 7 jours et le prêt des séries de DVD de 28 jours.

En cas de retard, une lettre de rappel, signé par le maire, est expédiée à l'abonné (e) au bout de 8, 12 et 18 semaines. Mais à Taulé, le délai des rappels n'est pas strict et cette souplesse s'applique seulement au bout de 18 semaines (5 mois et demi).

Coût des cotisations pour un an :

- Enfant, étudiant, demandeur d'emploi 5 €
- Adulte 15 €
- Famille 25 €

Lors de l'abonnement, le règlement intérieur est remis au nouvel abonné qui stipule les règles de fonctionnement et d'utilisation. Cette cotisation permet aussi d'accéder **gratuitement** aux bouquets de sites proposés par notre partenaire la Bibliothèque du Finistère : films en ligne, Cinémathèque de Bretagne, jeux pour les enfants, tutoriels pour adultes, ...

DU CÔTÉ DES ÉCOLES…

ÉCOLE SAINT-JOSEPH

Le passage de la Ludothèque Buissonnière

Fin janvier, les enfants de l'école Saint Joseph ont bénéficié à nouveau de l'intervention de Fanny Bocéno de la Ludothèque Buissonnière. Ces séances sont financées par la mairie pour les deux écoles de la commune, depuis la rentrée en septembre. En dehors de ces projets au sein des écoles, la ludothèque s'installe de manière régulière avec des jeux très variés, de tous types et pour tous les âges, de 0 à 99 ans, dans plusieurs communes de Morlaix Communauté. Le prêt continue dans des conditions sanitaires adaptées à la situation.

https://laludothequebuissonniere.fr/

Cycle d'orientation pour les CE

Vendredi 22 janvier, la classe de CE1-CE2 a commencé un cycle d'orientation avec Théau Le Rumeur, étudiant à Brest et handballeur à Taulé. Il leur a préparé un cycle de six séances. L'objectif de cette première séance était de savoir comment utiliser une carte. Ses interventions sont très appréciées des enfants.

Le nouvel an chinois en classe de PS-MS

Mardi 16 février, les PS-MS de l'école ont fêté le nouvel an chinois en classe. En effet, le thème d'année étant « les voyages », depuis quelques semaines, les enfants ont travaillé sur la Chine et ont préparé cette fête tant attendue. Ils ont fabriqué leur chapeau chinois. Ils ont décoré la classe avec des dragons réalisés en papier crépon et des lanternes. En ce jour de fête, ils étaient donc vêtus d'une tenue traditionnelle chinoise. Ils ont pu danser et réciter leurs comptines chinoises apprises pour l'occasion. Ils ont joué à des jeux originaires de Chine. Ils se sont échangés des cadeaux. Ils ont même pu déguster un nem. Ce fut une belle journée. Les enfants ont déjà hâte de découvrir un nouveau pays durant la période à suivre.

ÉCOLE DE PENZÉ

Cette année, la fête des Lumières (organisée par l'association des parents d'élèves) n'a pu avoir lieu. En raison du contexte sanitaire, les décorations lumineuses, braseros et araignées lumineuses sont restées au placard. Nous espérons de tout cœur qu'elles seront de retour en 2022. Nous les apprécierons davantage !

Côté école, la classe de maternelle CP a profité de l'épiphanie pour travailler sur le thème des rois. Leur maîtresse Maéva Deniel a monté un projet autour de l'album " le tout petit roi". Ce fut l'occasion de confectionner des couronnes, d'apprendre de nouveaux chants et danses, et de lire de nouveaux albums sur le même thème.... Les petits élèves ont été très attentifs. À Penzé, nous avons de nombreux princes et princesses en devenir !

Pour tout renseignement lié aux activités de l'association des parents d'élèves : apeecoledepenze@gmail.com ou page Facebook de l'école.

Pour tout renseignement lié au fonctionnement de l'école ou pour une inscription : ec.0291171R@ac-rennes.fr

ÉCOLE JEAN MONNET

Service civique à l'école

Le « service civique » permet à un jeune de s'engager, pour une période 6 à 12 mois, dans une mission en faveur de la collectivité. C'est la possibilité de vivre de nouvelles expériences et de s'ouvrir à d'autres horizons.

C'est dans cette optique que Katell intervient actuellement au groupe scolaire Jean Monnet, depuis le mois de janvier. Elle s'est particulièrement bien intégrée à l'équipe enseignante, en assurant différentes activités au sein de l'école. Elle intervient notamment lors des activités artistiques, scientifiques, informatiques... en accompagnant de petits groupes. Elle gère aussi la bibliothèque. Katell témoigne actuellement d'une attention particulière à une élève allophone nouvellement inscrite à l'école. Son aide est précieuse à l'établissement, notamment lors de cette crise sanitaire. Les enseignantes lui sont reconnaissantes pour son engagement et sa volonté et souhaitent que cette expérience lui soit profitable pour son avenir.

Katell en salle d'informatique, avec un groupe d'élèves

Carnaval

Avec un léger retard sur l'actualité, tous les élèves de l'école ont fêté carnaval le vendredi 19 février, les maternelles d'un côté, les primaires de l'autre, pour cause de distanciation. Les petits ont cependant défilé en faisant le tour du groupe scolaire afin de faire admirer leurs beaux costumes aux grands. Un moment de détente, à la veille des vacances !

Madame Boulch, directrice du groupe scolaire, se tient à la disposition des familles, pour toute inscription, chaque mardi ou sur rendez-vous. Tél : 02 98 67 13 91

ASSOCIATIONS

Ligue pour la Protection des Oiseaux

Protégeons nos hirondelles et nos martinets

En 2020, le groupe « Hirondelles & Martinets » Finistère de la LPO Bretagne (Ligue pour la Protection des Oiseaux et de la Biodiversité) lançait un cri d'alerte pour sauver les hirondelles et les martinets, dont la population a chuté en moyenne de 40% depuis 1989. Sauver ces magnifiques oiseaux si proches de nous, et dont l'existence dépend de nous, c'est d'abord les protéger, empêcher tout dérangement autour des nids, surtout en période de nidification. Les actions suivantes peuvent y contribuer :

- installer des nids artificiels,
- poser des planchettes antisalissures si les fientes causent des gênes,
- placer des bacs à boue à proximité des zones de nidification, si ce matériau, indispensable pour la fabrication de leurs nids, fait défaut.

Si vous souhaitez les aider, l'accompagnement par des bénévoles du groupe dédié à ces oiseaux, est nécessaire : Tél 07 49 22 17 84 ou adressez un email à gwennili29bzh@gmail.com. Si vous avez la possibilité, vous pouvez aider à recenser les nids ; contactez la LPO afin de connaître le protocole.

N'oublions pas que la réglementation protège ces oiseaux ainsi que leurs nids, qu'ils soient vides ou occupés, et ce, toute l'année. La destruction intentionnelle de nids expose à une amende pouvant aller jusqu'à 150 000 € et 3 ans d'emprisonnement. Le printemps sera bientôt là, réservons un agréable accueil à nos hirondelles et nos martinets qui nous le rendront bien en luttant efficacement contre un grand nombre d'insectes, comme les moustiques. Alors aidons-les à s'installer chez nous, ils nous remercieront.

LPO AGIR pour la BIODIVERSITÉ BRETAGNE

Le Secours Populaire Français

Le Secours Populaire Français permet à des enfants âgés entre 6 et 12 ans de partir en vacances chaque année, grâce à des familles de vacances, aux mois de juillet et d'août. L'association recherche des familles susceptibles de recevoir bénévolement l'été prochain du 16 au 30 juillet 2021 ou du 30 juillet au 16 août 2021.
Pour plus de renseignements :
Permanences du service accès vacances:
Lundi de 14h à 16h30, mardi et jeudi : 9h à 12h
contact par téléphone: 02 98 44 48 90
ou par Mail: vacances@spf29.org

COMMERCES - ARTISANS

Restaurant Le Piazza

Les frères Combot gérants de la pizzeria Le Piazza à Taulé proposent des pizzas à retirer sur commande le samedi et le dimanche entre **16h à 18h** à compter du samedi 28 février. La prise de commande se fait du **mercredi au vendredi** par téléphone : 06 62 78 17 39 ou 06 69 58 66 87

Installation : MICAGRI

Mickaël Coz vient de créer son entreprise MICAGRI spécialisée dans la réparation et l'entretien de machines agricoles.
Fort de 20 ans d'expérience dans le métier, ce quadragénaire a travaillé essentiellement en concessions, comme mécanicien, technicien de machines de récolte, puis onze ans comme chef d'atelier à Pencran et chef d'agence à Saint-Pol-De-Léon. Dernièrement, il était mécanicien dans une exploitation à Plouénan. Dans un premier temps l'entretien et les réparations se feront chez les clients avec un fourgon ambulant, qui sillonnera le canton de Saint-Pol-De-Léon et ses environs.

Contact MICAGRI : Mickaël Coz, au 06 42 49 95 62 ou par mail mickaelcoz06@gmail.com

Déchetterie – Ker Ar Big -Taulé

De mi-octobre à mi-avril
Du lundi au samedi : 09h00-12h00
14h00-17h00
Fermeture le mardi / Tel : 02 98 79 03 61

PERMANENCES

MISSION LOCALE

INSERTION DES JEUNES DE 16 À 25 ANS
Mercredi 3 et 17 mars, de 9h00 à 12h00.
Prendre rdv à Morlaix, au 02 98 15 15 50.

ADMR

Du lundi au vendredi à l'espace Imagine
09h00 - 12h30 sans RDV
14h00 – 17h00 sur RDV
Tél : 02 98 79 02 43
Mail *: taule.regiondemorlaix@29.admr.org*
https://www.regiondemorlaix.admr.org
Facebook ADMR Région de Morlaix

RELAIS PETITE ENFANCE DU TERRITOIRE DE MORLAIX

Permanences lundi 8 et 22 mars de 13h30 à 17h00, à l'espace Imagine.

TEMPS D'ÉVEIL

Temps d'éveil suspendu
Site : www.agglo.morlaix.fr, rubrique "pratique" puis "annuaire petite enfance"

ASSISTANTE SOCIALE

Mardi 9 mars de 9h00 à 12h00 à l'espace Imagine
Prendre RDV auprès du CDAS de Morlaix :
Tél : 02 98 88 99 90

PRO BTP

Permanences tous les vendredis, sur RDV
Tél : 02 40 38 15 15

CAUE

Mardi 2 mars à partir de 9h30 par téléphone (pas de présentiel). Tél : 02 98 15 31 36

ADIL

Association Départementale d'Information sur le Logement
Permanences à Morlaix Communauté
2ème et 5ème mardis : 09h00 - 12h00 / 14h00 – 18h00
3ème et 4ème mardis : 14h00 - 18h00
(Sans RDV : 10h00 - 12h00 / 16h00 - 18h00)
Permanence le mardi 6 avril, de 14h00 à 18h00, à l'espace Imagine.
https://www.adil29.org

MÉDIATHÈQUE

Horaires d'ouverture au public (couvre-feu à 18h) :

- Mardi de 16h30 - 17h30
- Mercredi de 10h à 12h et de 15h30 à 17h30
- Vendredi de 15h30 à 17h30
- Samedi de 10h à 12h et de 14h à 16h30

La médiathèque est fermée les lundis et jeudis.

En respectant les contraintes sanitaires (masque, gel pour les mains, sens de circulation), vous pouvez accéder directement aux ouvrages. Les réservations en ligne vous permettent toujours de réserver via votre compte abonné sur le portail : https://mediatheque.commune-taule.fr/

Les ordinateurs ne sont pas accessibles pour raison sanitaire.

Ludothèque Buissonnière
Deux dates sont programmées pour le prêt et retour de jeux :

- Samedi 13 mars de 14 h à 17 h
- Mardi 16 mars de 16 h 30 à 17 h 30

Contact : 02 98 24 76 37
mediatheque@commune-taule.fr

ÉTAT CIVIL JANVIER 2021

Naissances
11 janvier : Aksil, Belkacem N'AMAR

Décès
2 janvier : Marie, José SIBIRIL épouse MERRET
4 janvier : Marie-Antoinette LE JEUNE veuve ROUDOT
18 janvier : Marie, Thérèse, Henriette JÉZÉQUEL

Inscription au Service National Universel :

La campagne d'inscription des jeunes volontaires au Service National Universel (SNU) pour 2021 est ouverte sur le site : https://www.snu.gouv.fr/

La promotion 2021 du SNU s'adresse à tous les jeunes français âgés de 15 à 17 ans, nés entre le 2 juillet 2003 et le 20 avril 2006, qui souhaitent se porter volontaire pour s'investir dans une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale. Pour plus d'informations vous pouvez contacter le Correspondant Défense :
michel.argouarch.delegue@commune-taule.fr

SAGESSE ET DICTON DE BRETAGNE

Poan ar re all a zo skañv da zougen.
La peine des autres est légère à porter.